

P.V du 8 décembre 2022

13h30 – 16h00

Centre ADEPS La Mosane

Allée du Stade 3, 5100 Namur

Chantier 8 : « Evaluation »

Séance 3

Déterminer les **productions** (orientations, points de repère, modèles, outils...) que les participants du chantier se proposent de faire aboutir.

Co-Présidents : Jean BLAIRON et Philippon TOUSSAINT

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV – Philippon TOUSSAINT (13h40 – 13h50)2**
2. **Méthodologie – Jean BLAIRON (13h50 – 13h55)2**
3. **Rappel de la séance précédente – Jean BLAIRON (13h55- 14h05).....3**
4. **Rappel des productions des 5 sous-groupes de travail – Philippon TOUSSAINT (14h05 – 15h30).....3**
5. **Calendrier de réunions du chantiers 823**
6. **Annexes24**

Présents :

Arnaud Kellens (SP Liège)	Léa Poucet (AMO Droit des Jeunes)
Assetou Elabo (AMO Atouts Jeunes)	Marc Lagneaux (AMO Basse-Sambre)
Barbara Flandroit (Ceform)	Samuel Desmedt (Directeur Service général de la prévention)
Carole Fastré (AMO Arkadas)	Sofian Azaoum (SP Bruxelles)
Edwige Barthélémy (SDJ Hainaut)	Thérèse Goffart (Inspection pédagogique)
Elodie Poncelet (AMO Inter-actions)	Virignie Brunet (AMOSAS)
Emilie Paulet (AMO Passages)	Yves Kayaert (AMO Itinéraires)
Félix Giele (AMO Inser'actions)	
Hélène Eggen (AMO Dynamo Bruxelles)	
Helène Nembrini (AMO Transit)	
Johanne Wyns (Sdj namur)	
Josselin Jamet (AMO Samarcande)	

Excusés :

Anaïs Damone (AMO J4)
Brahim El Mabtoul (AMO Comète)
Carine Dubois (SP Hainaut)
Claire Baland (AMO AJMO)
Gaelle Debay (AMO Aprège)
Pedro Ferreira (Directeur général adjoint SP)
Valérie Guadagnano (SP Huy)

Absents :

/

La réunion est ouverte à 13h30 - La réunion est présidée par Jean BLAIRON (RTA) et Philippon TOUSSAINT (Chargé de prévention de Bruxelles)

1. APPROBATION DU PV – PHILIPPON TOUSSAINT (13H40 – 13H50)

Josselin JAMET indique une nuance importante à la page 21 du PV de la séance 2. La correction a été intégrée au précédent PV.



2. METHODOLOGIE – JEAN BLAIRON (13H50 – 13H55)

Jean BLAIRON : La troisième séance est une séance de bascule. L'idéal serait d'identifier des productions que ce groupe pourrait prendre en charge dans l'intérêt du secteur. Cette séance sera consacrée à cette identification mais aussi à la création de groupes de travail. Le travail s'organisera durant la quatrième séance. L'idée est d'aboutir à une production à la fin de la séance de janvier.

Josselin JAMET : une séance 5 sera-t-elle organisée ?

Philippon TOUSSAINT : On devrait parvenir à atterrir avec quatre séances. En balisant et identifiant aujourd'hui les productions qu'on pourrait préconiser. On n'aura pas des productions toutes faites, mais on aura des intentions. Ce qui est important c'est de clarifier des protocoles de productions (les modalités, à destination de qui, acteurs concernés, collaborations concernées, les délais, etc.).

Jean BLAIRON : On peut être super productifs et le faire en partie nous-mêmes.

Philippon TOUSSAINT : Oui, on peut tracer les premières lignes. On n'aura pas d'outils finis en fin de 4^{ème} séance, mais on consacrerait la séance à baliser cela et on produirait un texte soumis en séance de janvier. S'il y a validation du groupe, cela sera transmis au comité de pilotage et à RTA. RTA réalisera alors une synthèse des chantiers.

Jean BLAIRON : Si une cinquième séance est nécessaire, je n’y vois pas d’inconvénient personnellement. Il serait dommage de ne pas aller au bout des choses.

3. RAPPEL DE LA SEANCE PRECEDENTE – JEAN BLAIRON (13H55- 14H05)

Une synthèse des deux apports extérieurs de la séance 2 réalisée par Jean BLAIRON est distribuée, accompagnée d’un rappel verbal. Cette synthèse est disponible en annexes. La qualité des interventions est soulignée et 4 points de repère ressortent :

- Rappel d’une distinction proposée entre les dimensions de contrôle et d’évaluation
- Les conditions démocratiques du contrôle et de l’évaluation
- Rappels des modalités de contrôle et d’évaluation en éducation permanente qui pourraient nous inspirer
- Brièvement quelques questions dont on pourrait s’emparer ou non lors de la séance.

Philippon TOUSSAINT : Pour réagir aux questions (cf. page 2 du document en annexe), il semblait y avoir un consensus sur le fait que le modèle de propension convienne, en parallèle d’un contrôle. Le contrôle n’est pas forcément péjoratif. Les services AMO présents sont heureux de savoir qu’il existe un contrôle déontologique par exemple.

Jean BLAIRON : contrôle de procédure... On répond à des exigences...

Philippon TOUSSAINT : il est fondamental qu’on détermine l’objet du contrôle, conformément à ce qu’a expliqué Jacqueline FASTRES. Une fois l’objet déterminé, la manière doit également être déterminée. Le modèle de l’évaluation, le modèle proposé n’est qu’une suggestion et nous attendons vos suggestions.

4. RAPPEL DES PRODUCTIONS DES 5 SOUS-GROUPES DE TRAVAIL – PHILIPPON TOUSSAINT (14H05 – 15H30)

Philippon TOUSSAINT : Certaines parties des productions étaient déjà des réponses aux questions évoquées.

Le groupe 1 travaillait la thématique de la prévention éducative individuelle – l’accompagnement individuel – et un des points évalués se trouve formulé comme suit : « est-ce que tu as eu connaissance qu’il existe un service AMO sur ton territoire ? ». La question peut s’adresser aux jeunes et aux familles, mais également s’adresser aux professionnels.

Philippon TOUSSAINT suggère de mettre éventuellement en place des laboratoires d’évaluation qui seraient fait d’une part par les services AMO eux-mêmes et d’autres parts par les professionnels qui rencontrent les jeunes post-accompagnement AMO.

Un parallèle est donné concernant un autre chantier lors duquel une remarque émanant d'une directrice du SPJ a été faite sur fait que le désengorgement des services de deuxième lignes, par les services AMO, ne fonctionnerait pas. L'avis peut sembler radical et raccourci. Il faudrait aller plus loin : il y a des jeunes qui arrivent au SAJ ou au tribunal de la jeunesse et qui auraient pu être pris en charge de manière préventive. Ce n'est d'ailleurs pas parce qu'ils arrivent à cette étape que rien n'est fait auparavant. En ayant discuté de cela avec certains directeurs de service, l'idée serait de mettre un certain nombre de directions de services AMO (avec des réalités différentes : rurales, semi-rurales, urbaines, etc. dont un SDJ par exemple) autour d'une table pour réaliser un travail repérage systématique des accompagnements réalisés ayant empêché ou non un passage en SAJ ou SPJ de la part des AMO. Ce travail systématique se réaliserait sur base d'une conviction.

Un travail systématique se ferait également dans les services SAJ en posant la question l'arrivée du jeune dans leur service alors qu'une AMO se trouve à proximité de son lieu de vie. Ce travail peut se s'effectuer notamment dans les permanences, questionnant le jeune sur sa connaissance d'une AMO proche de chez lui et de la connaissance de ses missions. Cela serait une indication, au moins partiel, sur la visibilité des services et sur la perception de leurs missions. Au niveau du travail individuel, c'est une des sources que l'on pourrait explorer.

Arnaud KELLENS relève la difficulté d'une telle démarche et de la représentativité des données produites : Ce qui a empêché un jeune d'arriver au SAJ, sur base de quoi ? Ça dépend de tellement de choses que je ne suis pas certain de ce qu'on pourrait comprendre des résultats obtenus.

Marc LAGNEAUX sur le ton du sarcasme : Je suis content d'apprendre que le travail de prévention des AMO, c'est de désengorger les services de deuxième ligne.

Philippon TOUSSAINT : je n'ai pas dit ça...

Marc LAGNEAUX : ce n'est pas la première fois que j'entends cela. C'est très intéressant, je serais prêt à faire ce travail (proposé par Philippon TOUSSAINT), mais pas dans l'idée qu'on doit se défendre. Je pense qu'on partirait d'une idée de départ qui serait un sophisme : les jeunes qui viennent au SAJ seraient des jeunes non-suivis en AMO... Non... Il peut également y avoir des accompagnements de l'AMO vers le SAJ, avec un travail préalablement réalisé par le service agréé que le SAJ ne devra plus refaire. On est au centre de la question de la communication. Que les services SAJ soient plus connus que les AMO qui ont des noms divers, ça implique la question de la communication et de la visibilité. Cette question est déjà un travail réfléchi depuis des années et qui doit se poursuivre. Mais la communication auprès du grand public, qu'est-ce que ça va démontrer ? La nécessité ou le travail de prévention de ces services ? Je n'en suis pas sûr.

Arnaud KELLENS exemplifie : Pour avoir travaillé au SAJ pendant des années, nous avons 4 AMO sur le territoire et elles travaillent toute différemment avec le SAJ. L'une d'elles refusait par exemple catégoriquement de travailler avec. Je ne vois pas très bien ce que ces chiffres pourraient démontrer.

Assetou ELABO : Le travail de repérage pourrait être plus intéressant pour les AMO elles-mêmes que pour les SAJ et SPJ. Se positionner par rapport au SAJ et SPJ, je ne sais pas si c'est pour entretenir une polémique... Il faudrait se poser sérieusement la question de savoir d'où elle vient réellement. Qu'il y

ait des gens au SAJ/SPJ qui pensent que la Prévention n'est pas aussi efficace qu'elle devrait l'être c'est une chose, remettre en question la Prévention en elle-même s'en est une autre. Que certaines personnes remettent la Prévention en question dans les médias, ça reste un point de vue personnel. Une première question serait de savoir s'il y a une réelle politique de vouloir mettre la prévention de côté, il faut clairement se la poser. Voir de quelle manière travailler la Prévention et aider à ce que la situation ne s'aggrave pas, c'est une seconde question. Je ne pense pas qu'il faille défendre la Prévention. Pour prendre cet exemple, ce n'est pas parce que des jeunes tombent enceintes qu'il faudrait arrêter la prévention EVRAS, la logique serait totalement contreproductive. En tant que services de prévention, il s'agit de poser la nécessité d'une Prévention et puis de voir comment on se définit et comment on travaille en complémentarité. Inviter le SAJ à indiquer s'ils sont contents de notre travail ou si le jeune est venu voir l'AMO avant, je ne suis pas sûre... On retournerait dans les débats de savoir si on est là pour faire « le travail du SAJ » ou si on fait notre travail complémentirement.

Samuel DESMEDT souhaitant réagir sur le commentaire de la directrice du SPJ réalisé dans l'autre chantier : Je voulais je ne crois pas que c'était une critique en bonne et due forme de la Prévention. Elle indique effectivement « de mon point de vue, je vois une augmentation du nombre de cas qui nous arrive, ça me pose question », elle n'a pas dit que la Prévention ne servait à rien comme d'autres l'ont dit plus clairement

Philippon TOUSSAINT : j'ai été attentif aux mots utilisés, Edwige Barthélémy était aussi présente, elle a dit « le désengorgement des services à partir des services prévention, ça ne marche pas ».

Arnaud KELLENS : Il faut savoir aussi que le décret de 91 à la base... s'il y avait une section prévention générale au SAJ, s'il y avait un point 4 « priorités à la prévention »... C'était à mon avis dans cette optique philosophique de mettre en place quelque chose qui réduise les entrées au SAJ. Mais ça fait souvent l'effet inverse, la prévention marche et justifie qu'il y a peut-être plus de cas au SAJ.

Samuel DESMEDT : cette phrase, ce lien entre le nombre d'intervention au niveau SAJ, SPJ et la prévention, récemment dans l'exposé des motifs du Décret de 2018, on retrouve la justification d'une politique de Prévention. Ce n'est donc pas quelque chose qui sort de la tête de certains. Concernant la proposition, je trouve cela intéressant. Ça va de l'intérêt des services AMO eux-mêmes et de dire qu'effectivement, dans le suivi des jeunes qui arrivent au SAJ, qu'on sait que c'est toujours plus simple de montrer quand ça n'a pas fonctionné, de montrer un panel de nombre de cas (plus facile à dire qu'à faire) dont on estime qu'une intervention plus précoce aurait permis d'atténuer ces effets. Cela n'ira pas plus loin que ça, mais permettra de montrer en quoi améliorer la Prévention. Personnellement je ne mettrais pas de tabou par rapport à cela. Je voulais aussi réagir concernant la première partie de l'intervention : « le modèle de propension semble exclure une modélisation programmatique », je rejoins Jean BLAIRON par rapport à une programmation avec des relents un peu communiste quand on veut du chiffre pour du chiffre, cela n'a aucun intérêt. Cependant, et on retrouve cela dans les questions suivantes quand on parle de paris, des effets recherchés, etc. (cf. document en annexe) il y a quand même une notion de pilotage, si pas de programmation. Au sein des services, il y a aussi une politique sociale qui doit aussi se faire globalement au niveau de la

Prévention et de l'action de chaque service individuellement... le pilotage de la prévention à un niveau plus global.

Josselin JAMET : Je ne suis pas choqué par l'idée que le rôle des AMO serait notamment que les jeunes n'arrivent pas dans le mandaté. Il y a un sens historique dans la place que prend la Prévention depuis la loi de 65 jusqu'au Code qui la place en premier titre. Il y a un sens historique à ce que notre secteur s'organise au-delà du mandaté, de la judiciarisation, de l'institutionnalisation dans une action sociale de terrain, dans les quartiers, etc. Moi ce n'est pas une notion qui me choque. Qu'on puisse interroger et évaluer la politique publique de Prévention de la FWB, si elle arrive ou pas à éviter pour des jeunes le fait que le mandat pèse sur eux est une question valide. Il n'y a pas de question d'égo, on peut se poser la question en toute simplicité. Je crois que l'expérience de plus de 30 ans d'AMO montre qu'il y a toute une partie socio-culturelle que les AMO produisent qui concerne aussi la vulnérabilité de ces jeunes qui peut-être ne seraient pas arrivés dans du mandat. Il ne faudrait pas oublier que le SAJ n'est pas le seul concerné dans ce qu'on souhaiterait produire dans notre accompagnement... On peut citer les écoles ou d'autres acteurs intéressants. Certes, nous sommes une porte d'entrée pour le secteur de l'AJ mais aussi pour d'autres secteurs. Je pense qu'il ne faudrait pas orienter la question que tu as posée uniquement vers le SAJ. Cependant, la double question que tu poses, cela fait longtemps que je me dis qu'il faudrait se la poser. J'ai eu l'ambition de le faire dans mon diagnostic social, mais il était impossible de le réaliser seul, d'aller voir les directions, les coordinations et équipes des services mandatés autour de Samarcande AMO et d'essayer de voir dans les trajectoires des jeunes ce qui les a menés et d'essayer de voir si le projet de l'AMO essaye d'y répondre. Il ne faudrait pas se focaliser trop sur le SAJ, mais la double question que tu poses est intéressante.

Thérèse GOFFART : D'autant que beaucoup de jeunes arrivent au SAJ mais amenés par les professionnels. Il faut quand même se rendre compte de cela. C'est peut-être au niveau du réseau qu'il y a tout un travail de communication à faire sur les missions des AMO et sur le fait d'avoir orienté vers le SAJ plutôt que vers une AMO.

Samuel DESMEDT : Au niveau des écoles par exemple ?

Thérèse GOFFART : oui... PMS, et d'autres acteurs, d'autres secteurs.

Johanne WYNS : Je vous rejoins aussi. Quand vous dites « comment rendre compte de la condition que si on n'avait pas été là, ce jeune n'aurait pas été jusqu'au SAJ »... C'est comment rendre compte aujourd'hui de la conviction que la plupart des jeunes qu'on rencontre sont passés par le SAJ. Je ne souhaiterais pas qu'on rentre dans le fait de se défendre.

Philippon TOUSSAINT : Dans ton service ? Les jeunes qui arrivent sont passés d'abord par le SAJ ?

Thérèse GOFFART : Dans la majorité des AMO...

Johanne WYNS : Beaucoup... La Prévention c'est ça aussi. La prévention par rapport au SAJ d'accord, mais c'est aussi la Prévention par rapport à d'autres services. Un jeune accompagné ça peut être un jeune qui n'ira pas au SAJ, ou ailleurs, ou sans rien. Concernant la question de la systématisation de la question de la connaissance d'une AMO par le jeune à l'entrée du SAJ, elle ne prend pas en considération que la première porte à devoir envisager est parfois celle du SAJ.

Elodie PONCELET : C'est la troisième séance et c'est la troisième séance où je ressens un sentiment ambivalent. Dans le chantier de l'évaluation, est-on présent pour évaluer nos projets, l'aide individualisée, etc. ou pour prouver l'efficacité de la Prévention ? J'ai l'impression qu'on bascule de l'un à l'autre. Pour rejoindre MARC LAGNEAUX, on est dans une position de défense plutôt que d'évaluer nos actions. J'ai ce double sentiment. Je suis à l'aise dans l'un, moins dans l'autre. Je cerne mal l'objectif du chantier évaluation.

Jean BLAIRON : Je suis assez d'accord avec ce qu'a évoqué Marc LAGNEAUX. « Ça ne marche pas » est un postulat. Un postulat qui repose sur un sophisme de cause puisque l'on constate un engorgement et on attribue une cause non prouvée à cet engorgement. Moi je ne sens pas que les AMO soient attaqués, je ne suis donc pas là pour les défendre, ce n'est pas mon propos. Mais ça m'embête que des postulats comme ceux-ci aient la vie dure et flottent dans l'air. J'attendrai qu'on ait l'occasion de préciser les effets qu'on aimerait produire de part et d'autre, parce que pour moi se rendre au SAJ ce n'est pas l'enfer non plus, le droit y est spécialisé. Par contre, nous ne sommes pas très bons sur l'identification des effets d'aide spécialisée que les uns comme les autres on peut espérer produire multiple et complémentaire. Je trouve que ce progrès serait utile.

Elodie PONCELET : Défendons les effets qu'on veut produire...

Jean BLAIRON : nommons-les, identifions-les déjà.

Elodie PONCELET : Je partirais déjà plus vers cela que de répondre au postulat...

Jean BLAIRON : Absolument. Si on parle d'évaluation, c'est produire le sens et la valeur...

Philippon TOUSSAINT : Je ne suis pas tout à fait de la même longueur d'onde que toi Jean BLAIRON et que Marc LAGNEAUX. Après ces nombreuses années dans le secteur, j'ai le sentiment que celui de la Prévention est attaqué, ce depuis 30ans, de manière permanente et de façon croissante. Quand des acteurs aussi importants que des directeurs de l'Aide à la jeunesse, des Conseillers ou des Juges de la jeunesse le disent, c'est une attaque contre la Prévention. La légitimité de la Prévention doit être en permanence défendue puisque certains peuvent dire que c'est inutile. Cela est perçu comme suit : Des professionnels mandatés travaillent sérieusement, reçoivent des jeunes et leurs familles et des choses sont mises en place (un placement est très concret par exemple) et de l'autre côté, les AMO jouent au foot dans les quartiers ou réalisent des recours contre les écoles. C'est caricatural, mais si on ne répond pas à cela et qu'on se contente de dire entre nous qu'ils ne comprennent rien, c'est bien eux qui domineront dans le secteur. C'est ceux qui ne comprennent pas qui ont la voix auprès du politique au niveau du budget ou des agréments. Il y a donc réellement un danger. Ce danger apparaît régulièrement. À titre d'exemple, dans les chiffres de l'AJ n'est cité que le mandaté. Pourtant lorsque ce manquement est souligné, nous obtenons comme retour que les services AMO ne fournissent pas de chiffres. C'est comme si on n'existait pas.

Arnaud KELLENS : Mais il n'y a pas de programme, il faudrait peut-être faire les chiffres à côté mais...

Philippon TOUSSAINT : mais il y a dont quelque chose à produire... Il y a un effet à produire qui est de dire que les AMO, on peut faire une évaluation mais aussi un contrôle. Pour répondre à ta question de savoir comment être certains que l'intervention de l'AMO a empêché l'arrivée en SAJ, on ne peut

jamais le garantir par définition puisque la prévention c'est éviter que quelque chose arrive. Ça serait audacieux. Mais j'ai personnellement réalisé cet exercice avec un autre directeur AMO et se travailler peut se réaliser avec conviction pour certaines situations. Pas sûr mais convaincu. Cela demande une certaine rigueur. Si on peut démontrer cela, ou tout du moins convaincre, on aura fait un grand pas pour le secteur. Il faut néanmoins réaliser ce travail avec sérieux. C'est pour cela que j'appelle cela un laboratoire de travail et d'échange.

Assetou ELABO: Je suis d'accord puisque cela est une question depuis longtemps. Les chiffres des AMO sont manquants des chiffres de l'Aide à la jeunesse et chacun rentre dans les discussions de la valeur de notre travail, mais avec des chiffres la discussion est terminée. En Prévention, comme partout ailleurs nous avons besoin de financements et il faut les justifier autrement que par la seule réalisation des actions. Il faudra bien avancer là-dessus. On peut l'essayer. Mais que fait-on de la question que Johanna WYNS a posée qui est de savoir : les AMO envoient des jeunes vers le SAJ, nous sommes complémentaires. Le SAJ est aussi un outil que les AMO possèdent pour aider le jeune à s'en sortir.

Thérèse GOFFART : Il y a aussi la précarité qui mène vers l'Aide à la jeunesse. Il y a aussi cette dimension-là. S'il y a autant d'enfants en difficulté, c'est aussi parce que les conditions sociales sont difficiles pour une majorité de famille... c'est un peu facile de dire que l'Aide à la jeunesse ne fait pas son boulot.

Assetou ELABO : Peut-on clarifier la relation que les AMO ont avec le SAJ, le SPJ, etc. dans un contexte déterminé ? C'est les débats que reviennent systématiquement à l'image de celui des chiffres. Effectivement, il y a l'idée qu'on réalise un vrai travail mais aussi le fait de replacer le contexte. C'est vraiment une demande, la Prévention en tant que postulat n'est pas négociable mais la manière oui. Une société sans Prévention n'est pas imaginable.

Samuel DESMEDT : J'ai plusieurs réactions. Concernant la défense de la Prévention, je ne sais pas s'il faudrait spécialement plus défendre aujourd'hui qu'il y ait vingt ans. Mais je te rejoins tout à fait que si d'aventure elle devait être remise en question, je n'aurais d'autre argument qu'une profession de foi au travers de l'avis 50 et de souligner ma foi en cette philosophie magnifique... Avec des chiffres on pourra avancer. Je voulais réagir par rapport à la complémentarité dans le passage au SAJ, la vraie question n'est pas d'évaluer l'ouverture de dossier mais plutôt les effets en termes de souffrance et de difficulté par rapport au jeune. Quand par exemple un SAJ doit décider de placer un enfant, on est manifestement dans des difficultés qui sont lourdes, on a dû faire un choix entre deux maux – laisser l'enfant auprès de ses parents ou le retirer, avec une forme de violence dans les deux cas. C'est ça qu'il faut évoluer, en quoi l'intervention de la prévention permet de diminuer ces violences. C'est un indicateur parmi d'autres. Étant dans le secteur, c'est un indicateur qui permet de renforcer la solidarité ou l'unité de l'AJ.

Edwige BARTHELEMY : Pour moi la question de la Prévention, il faut être attention que ce ne soit pas l'instrumentalisation d'un modèle dans un système. Qui définit que ça marche et que ça ne marche pas, est-ce le système lui-même ? Ou l'évaluation auprès des bénéficiaires et de l'action ? je me dis aussi que par rapport à l'avis 50, c'est aussi une valeur dans la société déterminée et une croyance qui nous fait penser qu'effectivement dans l'espace privé et dans la vie privée, il y a une possibilité

d'aider et que les situations se résolvent. Je pense que cette identité et cette philosophie de travail, il faut que le secteur s'autoévalue mais ne soit pas défini par l'extérieur. Je pense que ce serait se tromper. Je pense que c'est continuer à croire, ce débat on l'a longtemps eu dans les équipes SOS Enfants, et quand je vois l'évolution des équipes de SOS enfants je suis assez inquiète aussi. C'était toujours le débat de savoir si la Prévention de la maltraitance, l'effet attendu que la maltraitance s'interrompe ? Non, elle s'interrompra pas, c'est un phénomène, ce sont des relations, ce sont des sociétés et au contraire la question de la Prévention rend visible autrement toute une série de situations ne l'aurait pas été et qui fait que le secteur en a connaissance et conscience. Il y a là aussi les effets de cette action de prévention qui nous montre et qui rend un accès autre à la vie privée des gens, à la vie des gens, aux difficultés rencontrées. On a un glissement aujourd'hui, ça a été le cas pour les équipes SOS enfants et la Prévention à la maltraitance aussi, la question de l'efficacité dans le système a été posée comme ça. Il faut des bilans, il faut diagnostiquer, il faut objectiver... et c'est devenu des instruments SAJ, SPJ, peu importe... C'est vrai que ça marche, et je retrouve la même philosophie dans la Prévention, c'est qu'on prive alors les familles d'oser aller demander de l'aide dans l'espace privé parce que la mission du service est d'entrer dans le système et on évalue l'efficacité du secteur que par rapport à l'impact dans le système. Pas par rapport à l'impact sur les bénéficiaires, sur la possibilité d'oser venir dire, d'oser venir demander, d'oser venir être aidé dans un espace privé. Quand je rebondis sur l'intervention du SPJ, je mélange un peu parce que je suis dans plusieurs chantiers, elle disait aussi « je ne renvoie pas l'homologation de mes contrats au SAJ, je préfère envoyer en AMO parce que... » Elle y croit. Je n'ai jamais entendu plus qu'aujourd'hui l'intérêt du travail en AMO dans tous les projets de prévention générale où je suis avec les écoles, etc. Et en même temps on a un discours « les AMO ne font rien, ce n'est pas efficace, on ne résout rien ». Je me dis que la question de la valeur, la question de la philosophie, la question de la croyance, pour moi c'est une valeur de société dans laquelle on est aussi et dont on fait choix. Ou alors on fait le choix du tout mesurable, du tout objectif, du tout défini, et ça c'est vrai ça va rassurer : on aura des chiffres, on aura un système, et on va croire qu'on va tout maîtriser. L'impact de la valeur du travail dans l'espace privé des gens non mesurables, non vérifiable, non contrôlable c'est aussi une valeur de société. Je trouve qu'il faut l'assumer. Ce n'est pas le discours des autres qui doit nous définir, on a à se définir dans ce qu'on est, ce en quoi on croit, c'est une croyance peut-être non mesurable qui met en évidence en valeur et en évidence un certain nombre de difficulté et de symptôme d'une société. Et on croit en la vie privée et dans ces espaces qui échappent au regard de tous et qui parfois ne sont pas mesurables au regard des autres. Comment est-ce qu'on évalue ? Je n'ai pas de souci à ce qu'on évalue mais pour moi c'est les bénéficiaires et les personnes qu'on a rencontrées qui vont nous dire en quoi ça les a aidées, et pas le système qui va définir en quoi ça fonctionne.

Carole FASTRE : Je suis assez d'accord avec ton analyse et ta réflexion sur la situation. Moi ce qui m'a toujours perturbé en AMO c'est qu'on se définit souvent par ce qu'on ne fait pas, plutôt que par ce qu'on fait. On n'est pas mandaté, on n'est pas ceci et cela. Je pense qu'il faut trouver le juste milieu pour pouvoir un moment se justifier par rapport à l'extérieur. Je ne suis pas contre les chiffres mais je souhaiterais que les chiffres soient tangibles et non hypothétiques comme tu le proposes. Plutôt que de dire « il ne serait pas allé au SAJ », je préfère dire avec combien de jeunes on a travaillé telle

ou telle année. Ça on peut le prouver, nous avons des dossiers, c'est tangible. Après, en fonction du contexte dont tout le monde a parlé, certains iront au SAJ, certains au SPJ... ça peu importe puisque nous avons travaillé avec un certain nombre de jeunes. Si on part sur de l'hypothétique, on va vite pouvoir nous le retourner. Ce qui me semble plus intéressant c'est de pouvoir prouver tout ce que Edwige BARTHELEMY dit, toute cette philosophie de travail avec des chiffres, puisque la société le demande, mais tangible. Le nombre de dossiers individuels par AMO par an, ça peut être facile à faire ou tout du moins pas très compliqué. Il y a des choses : le nombre de projets de prévention sociale, le nombre de jeunes touchés, etc.

Edwige BARTHELEMY : on donne déjà ces informations dans les rapports d'activité.

Thérèse GOFFART : Notre base de travail, quand on vient voir les services, c'est les rapports d'activité. On évalue par rapport à cela.

Carole FASTRE : Pour conclure, je pense qu'il faut les deux. Associer la situation du contexte de la société qui évolue, pas nécessairement positivement pour les jeunes (et ce n'est pas nécessairement parce que la Prévention ne fait pas son travail), travailler avec notre philosophie dont Edwige BARTHELEMY parlait et des chiffres tangibles. Des chiffres concrets par lesquels on ne pourra pas remettre en question notre travail. En disant « est-ce qu'il va au SPJ ou au SAJ ? », ça dépend, il y a le travail de l'AMO mais aussi d'autres rencontres qui font basculer positivement ou négativement. Je préfère donner des chiffres tangibles sur lesquels je suis sûr, avec un moment si besoin avec l'inspectrice pédagogique pour voir les dossiers, analyser les rapports (en dehors du travail de rue, compliqué à quantifier). Nous avons différents projets, de différentes formes (projet boîte, mercredi après-midi avec les petits, on travaille à partir de 4ans, nous avons différents groupes, etc.). Je peux dire que chaque semaine nous touchons une centaine de jeunes, et c'est tangible, des rapports le prouvent. Il ne s'agit pas de le donner au SAJ ou au SPJ, nous sommes bien d'accord, mais on pourrait faire remonter tout un tas de choses, avec en plus la spécificité du travail de rue, avec en plus contexte... Pour produire quelque chose de solide pour nous défendre, dans le sens de ce qu'Edwige BARTHELEMY évoquait. Notre travail on y croit, on en a envie, mais il faut peut-être le valoriser.

Philippon TOUSSAINT : Il y a deux choses. Tout d'abord, ce que tu disais avec Edwige BARTHELEMY, on n'est pas beaucoup plus avancé que la dernière fois où on parle du contrôle et de l'évaluation, les deux sont indispensables. L'inspection pédagogique, tu te bases sur les dossiers individuels, etc. et tu te bases d'autres parts sur le sens des actions, les effets produits sur les jeunes, etc. ça fait partie de vos préoccupations, les deux sont important. Je ne parlerais pas de croyance mais de conviction. J'entendais la juge MEGANCK expliquer qu'on croit ou qu'on ne croit pas. Je pense que forger les convictions sur un faisceau d'indices concrets c'est autre chose que de simplement croire. Concernant ce que propose Carole FASTRE sur les chiffres tangibles, il y a un travail à faire sur le fait que nos chiffres le soient puisqu'ils ne sont pas de manière si évidente que cela. Madame l'Inspectrice pourrait...

Thérèse GOFFART : on y travaille...

Philippon TOUSSAINT : On a réalisé un travail rigoureux sur Bruxelles pour comparer nos chiffres entre 4 services AMO sur les dossiers individuels et on a remarqué qu'on avait 4 manières totalement

différentes de travailler. Les dossiers n'étaient pas ouverts au même moment, au nom de la famille ou non, etc. Avec effectivement les difficultés du travail de rue, puisqu'un échange anodin peut être déterminant pour un parcours de vie sans être un entretien individuel officiel. Il y a des choses à faire. Je continue à dire que le secteur est avec une épée de Damoclès perpétuellement au-dessus de la tête, on ne peut pas se permettre de dire que chacun fait ses chiffres à sa manière pour valoriser ce que nous faisons, pour valoriser les services AMO, il y faut un décodage qui soit plus limpide et cohérent entre les services.

Thérèse GOFFART : Ce que nous travaillons dans les projets éducatifs, c'est que le service y définisse comment il comptabilise les dossiers. Il y a une trace et une objectivation. Chaque service ne fait pas de la même façon effectivement. On laisse la liberté au service de définir sa politique à ce niveau, donc c'est vrai que les chiffres ne sont pas très représentatifs de ce côté puisque ce n'est pas la même façon de comptabiliser. Mais on tente de conduire à ce qu'un dossier équivaut à un enfant avec lequel un travail est mené avec des objectifs. On y travaille.

Philippon TOUSSAINT : que vous y travaillez c'est clair, mais que ce soit uniquement à l'inspection pédagogique d'y travailler... Ou qu'il y ait une convergence avec les services, avec les bénéficiaires, avec d'autres professionnels (école, SAJ, etc.) et qui peuvent aider à réfléchir à cet aspect.

Léa PONCET : Dans mon service, on tente d'avoir des chiffres un peu plus tangibles. On a un système harmonisé travaillé avec plusieurs AMO pour créer ce système statistique. On se rend compte aussi qu'on a des réalités de terrains différents, c'est un peu la magie des AMO, et ces spécificités de terrain nuisent à cette harmonisation de procédure. On se rend tout de même compte qu'il y a des bienfaits comme le fait de partager nos pratiques et de se mettre d'accord. C'est un outil qu'on va lancer qui sera soumis à la pratique de chaque équipe, on en tirera des conclusions mais c'est déjà quelque chose qu'on travaille sur le terrain.

Elodie PONCELET : On a également un programme informatique.

Samuel DESMEDT : Ne serait-ce que pour 2024, dans les indicateurs qu'on puisse dire « les AMO, aussi imparfait soit le chiffre, ont accompagné autant de jeunes ». En 2023 on pourrait voir ce que donnerait ce chiffre.

Thérèse GOFFART : Il y a aussi l'obligation du registre des demandes, qui est aussi un outil avec lequel on peut aussi évaluer le nombre de personne, de jeunes, de parents qui viennent à la porte d'une AMO. C'est un outil obligatoire dans la réglementation, faut-il voir encore comment il est rempli. Il y a ce travail dans la rue lorsqu'on croise un jeune qui fait une demande, qui n'est pas inscrit dans le registre, parce que ce n'est pas pensé ou autre. Ce registre est vérifié chaque fois qu'on part en inspection...

Philippon TOUSSAINT : Une des productions que pourrait préconiser le groupe, je dis cela prudemment, serait d'objectiver les AMO qui ont et les AMO qui n'ont pas. Et de travailler avec l'inspection pédagogique de systématiquement, et de manière plus rigoureuse, approfondir l'observation quant aux pratiques concernant les registres. Un des dangers potentiels est que certains services pourraient avoir des craintes de fournir des chiffres par peur de la comparaison. Certains font

du chiffre et d'autres non, ce n'est pas parce qu'on ne fait pas de chiffre qu'on est mauvais. Mais la tentation est grande, par ceux qui les analysent, de le penser. C'est aussi des choses sur lesquels on doit insister, on n'est pas là pour réaliser un classement.

Carole FASTRE : ces chiffres il faut les globaliser. Chez nous, on travaille plutôt sûr du long terme, d'autres sur le court terme, il y a donc un roulement différent.

Philippon TOUSSAINT : il faut repérer ça de manière plus rigoureuse.

Josselin JAMET : un document qui objectif déjà le nombre d'AMO qui ont un système c'est déjà bien, quel genre de système existe, pourquoi pas... ça repousse encore aux calendes grecques des chiffres à produire, mais il ne s'agirait pas de produire les chiffres de la Prévention, il s'agirait de produire les chiffres du nombre d'AMO en capacité de produire des chiffres. Je ne sais pas si c'est rajouter des couches à chaque fois, mais il faudra voir si ces chiffres sont construits différemment en fonction de leur identification, de leur projet pédagogique, etc. Je crois qu'il faut commencer par cela, parce qu'en répétant que les AMO font des choses différemment, c'est un fait et on n'ira dans aucune direction.

Thérèse GOFFART : les AMO sont différentes...

Josselin JAMET : Il ne s'agit pas de discuter du sujet, ça existe... Il faut tendre vers une objectivation. Peut-être que les chiffres seront imparfaits, mais ce n'est pas en répétant qu'on fait les choses différemment, qu'on avancera.

Thérèse GOFFART : c'est aussi une richesse que les AMO soient différentes, soient souples et puissent adapter leurs missions en fonction du terrain dans lequel elles sont.

Assetou ELABO : ce n'est pas une contradiction, je pense.

Josselin JAMET : je voulais compléter la proposition de Philippon TOUSSAINT en disant qu'il me semble, c'est une guerre culturelle entre nous puisque c'est un sujet sensible. Je crois qu'il ne faudrait pas le faire qu'entre nous. Je pense à l'OEJAJ, selon la perception que les acteurs en ont, mais si un organisme de ce type - conscient du travail des AMO et également extérieur, ni lié à l'administration ni politisé - pourrait amener plus de possibilité et de tranquillité à la démarche

Philippon TOUSSAINT : voici une proposition concrète, je te remercie !

Edwige BARTHELEMY : cet exercice on a essayé de le faire à Charleroi entre les AMO, on a réussi à collecter ensemble, malgré les tensions, nos chiffres en trouvant ensemble des dénominateurs communs. C'est un exercice pas facile, c'est vrai, comme Philippon TOUSSAINT l'a dit, les chiffres ne disent pas tout non plus et on peut faire tout dire au chiffre. C'est un axe, c'est un prisme, il faut bien le commenter, bien le définir, bien le baliser et que la diversité des AMO s'y reflète. Moi je ne délèguerais pas à un organisme complètement extérieur, je pense qu'il faudrait un groupe de travailleur de terrain qui travaillerait les items parce que sinon on est reparti pour la gloire.

Jean BLAIRON : je ne pense pas qu'il faut entrer dans l'idée que tout est mesurable, par contre le travail légitime que les AMO font devrait être un peu plus manifestable tant en termes de quantité que de qualité. Si on y arrive, j'en serai heureux. Il faut partir de ce qu'on souhaite manifester, donc par exemple « quels sont les effets de l'espace libre de l'Aide ? ». Il y a des choses à manifester en

termes d'action de transformation sociale, en termes d'action de transformation politique. Je profiterai de ce groupe pour comparer un peu et identifier, engranger des acquis et les questions qu'on peut identifier ensemble. Si on faisait cela dans la séance suivante, on aura avancé en termes de production, parce qu'on est plus loin que ce qu'on pense.

Marc LAGNEAUX : En t'entendant je te rejoins, sur cette idée... il y a deux choses qui sont différentes, il y a d'une part voir en termes de combat, de preuve, de donner de la légitimité : qu'est-ce qu'on peut donner comme information et comment je vais rentrer dans le combat avec une technique de communication qui me permet de rendre visible le travail ? Pour ça, il ne faut pas trop s'intéresser à vraiment récolter forcément des informations qui sont compliquées, des informations qui vont vraiment touché le sens de ce qu'on fait, mais des informations qui sont les plus évidentes, les plus faciles, qui nous servent en termes de communication, qui nous servent à dire combien de jeunes on a rencontrés par exemple. Cela même si ça signifie plein de choses différentes. On est dans quelque chose de totalement facile dans lesquels on pourrait avoir des dénominateurs communs. À côté de cela, on pourrait avoir cet aspect de ce qu'on pourrait donner en termes d'évaluation en termes de contrôle qui nous permet de communiquer au niveau du service. Puis il y a ce travail sur celui du sens qui est celui qui nous active vraiment et qui nous servira avant tout à nous, dans l'évaluation de notre travail mais qui est tellement compliqué à démontrer et à expliquer qu'on en revient à être bloqué. Venir dire que la Prévention ne sert à rien, pour nous tous démontrer que ce n'est pas vrai ça nous prendra tellement d'énergie et de temps que la majorité des personnes qu'on tentera de convaincre, on va les perdre. En termes de débat et de combat d'argument il nous faut nous rassembler sur des choses sur lesquels nous sommes nous d'accord et c'est à construire.

Elodie PONCELET : Je parlais sur une autre idée de production puisqu'on est sur la légitimité de la prévention : ce fameux outillthèque où y serait mis les outils de prévention sociale ou en tout cas collective, qui serait transposable et appropriable.

Arnaud KELLENS: on l'attend depuis des années

Philippon TOUSSAINT : on l'attend depuis longtemps, mais faut le faire, il faut le mettre. C'est une proposition tout à fait concrète.

Edwige BARTHELEMY : Ce n'est pas faire plus mais rassembler ce qui se fait.

Philippon TOUSSAINT : Rassembler ce qui est épart et ce qui parfois ne se fait pas aussi et qui pourrait se mettre en place. Ça demande un travail minutieux pour faire ce que tu proposes. Pour prendre l'exemple de l'AMO Jeun'Est, il réalise un festival rassemblant 10 000 jeunes pendant trois jours... ça fait 30 000 jeunes. Ce chiffre n'est pas comparable à d'autres types d'action. C'est pour cela qu'il faut modéliser et analyser de manière minutieuse. Ce n'est pas du tout impossible de le faire, avec un chiffre brut et un chiffre détaillé, qui donnerait une estimation pour répondre à certaines questions. La précédente Administratrice, Madame Liliane BAUDART, défendait énormément la Prévention mais demandait des chiffres par exemple.

Arnaud KELLENS : Depuis quelques années, on accorde énormément d'importance aux chiffres. Pour une décision politique, il faudrait produire des chiffres... pourtant on ne peut pas produire des chiffres

pour tout. Savoir combien de personnes sont venues dans ton bureau, tu peux éventuellement le dire. Mais le nombre de jeunes qu'a touchés ton action, pas forcément.

Philippon TOUSSAINT : Parlons-en. Pourquoi ne peut-on pas compter ?

Arnaud KELLENS : Les diagnostics sociaux c'est très bien qu'on les fasse, mais est-ce nécessaire pour définir qu'il faut travailler le décrochage scolaire ? L'un dans l'autre, il y a des choses que je ne comprends pas.

Assetou ELABO : je suis d'accord. En même temps, c'est juste une question de catégorie dans le genre il faut défendre la Prévention. C'est à nous de définir. Même la quantité c'est à nous de la signifier. Cela représente cela, et c'est à nous de le faire. Ou alors, y a-t-il des catégories de symbolique, de signification qui ont été établies auxquelles on ne répond pas ? J'ai l'impression qu'on tourne en rond : on est tous d'accord pour dire qu'il faut des chiffres, on est tous d'accord qu'on a des chiffres, on va tous produire nos chiffres, et on dit que ça va servir à rien. Ben non, ça va servir à quelque chose.

Philippon TOUSSAINT : tout le monde ne dit pas ça autour de la table...

Assetou ELABO : Mais donc, l'autre volet de la discussion c'est de savoir ce qu'on estime devoir compter en Prévention. Ma question est alors, ce qui a été signifié plusieurs fois, le temps qu'on a passé avec un jeune, le type d'activité, combien de personnes représentent un dossier, etc. il y a déjà plusieurs catégories de chiffre mis en avant. Ma question est alors, par rapport à l'AJ, est-ce qu'il y a d'autres catégories auxquelles on ne répond pas ? Lesquels ? Par exemple dans l'AJ mandaté, on compte le nombre de lits, etc. en termes d'efficacité, ils ne sont pas plus loin que n'importe qui d'autre, ils n'ont pas résorbé toute la jeunesse en souffrance...

Samuel DESMEDT : Je suis convaincu de la nécessité de pouvoir produire certains chiffres, montrer l'activité, valoriser l'activité et je décrirais bien cette première partie en termes d'activité. Ce qui n'est pas encore l'évaluation, qui n'est pas encore les questions les plus importantes, mais c'est un préalable nécessaire. Pour répondre à ta question de la sacralisation, c'est évidemment un courant de société où l'économie prend le pas sur d'autres choses et le langage économique repose sur des chiffres (compter, numériser, etc.). C'est un premier élément, mais il y a aussi le fait que les AMO prennent de plus en plus d'ampleur, le secteur prend de l'ampleur, le nombre de travailleurs prend de l'ampleur, il y a un renouvellement aussi... c'est moins évident aujourd'hui pour un Conseiller par exemple de dire qu'investir en Prévention lui permet d'avoir moins de dossiers, en quoi ça diminue la souffrance des jeunes. Il faut trouver un langage commun sur lequel discuter de manière raisonnée et forger les convictions.

Philippon TOUSSAINT : Je rajouterai que je suis pas convaincu de l'importance des chiffres, mais quand on a quelqu'un au nom des Juges bruxellois qui demandent 515 places supplémentaires précisément, on sait qu'une place coûte autant, et que pendant ce temps on est présenté comme des personnes jouant au foot dans les quartiers, c'est un danger. Quand on parle de place qui manque dans le mandaté, soit on crée des places, soit on laisse les jeunes placés moins longtemps comme le préconise le DGDE depuis des années. La vérité se trouve vraisemblablement entre tous ça. On doit donner des

chiffres, mais pas uniquement, pour notre légitimité. Il ne s'agit pas d'attendre, comme l'on dit les experts invités, qu'on vienne nous les imposer.

Helene EGGEN : On est donc toujours dans le sous-groupe 1 ? Parce que je vois le temps défilé.

Philippon TOUSSAINT : Je vais donc parler du sous-groupe 2 alors. C'était partir de la question du sens ; On parle de favoriser le processus plutôt qu'un résultat ; le DS représente un fil rouge dans les AMO donc nos activités collectives se basent sur ses indications ; L'évaluation de ce collectif sont les actions de terrain et sur le sens du pourquoi. Le groupe proposait des outils d'évaluation qui ne serait pas les mêmes pour tous les services, mais qui seraient des outils à choisir par le service lui-même. Nommer les effets recherchés et produits (qui ne sont pas toujours les effets recherchés). Et enfin développer non pas des canevas figés, mais des propositions de modèles.

La question qui avait été abordée par le groupe était de dire « comment évaluer le collectif ». On se dit soit qu'il y a trop de service différent et il faudrait avoir un canevas identique soit proposer des modèles de canevas d'évaluation et un dernier qui serait à inventer par le service lui-même. Que les services puissent compter. Ce serait l'idée de production, sur des choses préexistantes avec des canevas non imposés. J'imagine qu'il y a plein d'outils qui existent déjà dans les services. Il y a certainement des canevas qui existent, très élaborés, et je serai content de pouvoir faire un référencement de ceux existants, de les préconiser via une boîte à outils didactique...

Josselin JAMET : du coup sur l'individuel on fera un référencement de ce qui se fait, sur le collectif on fera un référencement de ce qui se fait,... ça me semble une bonne dynamique... je me dis juste qu'il y a une quantité astronomique d'outils plus ou moins réussit. Il faudra dans un deuxième temps légitimer certaines propositions plutôt que d'autres...

Philippon TOUSSAINT : tu as précédemment suggéré dans le débat l'observatoire...

Josselin JAMET : et bien je le repose !

Jean BLAIRON : il nous reste encore une ou deux séances, on a des questions :

1. Quels sont les effets que nous voulons produire ?
2. En regard de ces effets, que pouvons-nous manifester de notre travail quantitativement ?

La méthode de travail proposée : comparaison des raisonnements et des options techniques générales prises par chacun (avantages et problèmes de celles-ci) ; choix d'une orientation qui pourrait faire consensus ; identification des problèmes qui resteraient à résoudre.

3. Que pouvons-nous manifester des exigences qualitatives que nous nous imposons (processus ; procédures) ?

Samuel DESMEDT : en une séance restante ?

Jean BLAIRON : On verra. Je suis intéressé qu'on en trouve une cinquième. Cela serait dommage après toutes les discussions qu'on a eues qu'on n'aille pas aussi loin que possible dans les productions. Autour de la table, il y a des choses existantes qui ont été évoquées, essayons de surfer dessus.

Philippon TOUSSAINT : je vois les assises comme des chantiers à amorcer, mais on ne les finalise pas spécialement. On conclut en disant que les acteurs de la Prévention avec d'autres acteurs proches de la Prévention, qu'il faut faire ceci et cela. Les premières assises de l'AJ ont eu leurs effets dix ou quinze ans après.

Edwige BARTHELEMY : rien n'empêche de cofinaliser. Si tu t'impliques dans un travail qui va être conséquent, fastidieux, je me dis que ne pas perdre ce débat et orienter ou même la finalisation, parce que sinon zut quoi...

Philippon TOUSSAINT : évidemment !

Jean BLAIRON : Je n'en serai pas chagriné.

Edwige BARTHELEMY : Je me dis que c'est du boulot. On choisit de réorienter, de définir l'identité, de tenir les axes dans lesquels on croit et pour lesquels on est convaincu. Si c'est cela ok, si vous faites le petit début et que ça échappe et finalement on arrive à autre chose, ça moi je n'ai pas envie.

Philippon TOUSSAINT : ça peut être justement dans le sens qui est préconisé dans la proposition qui est faite de dire que nous tenons à ce que les acteurs liés à cette finalisation ça soit avec les Directions d'AMO, avec les travailleurs, avec les jeunes, avec les familles, avec l'observatoire, avec l'inspection pédagogique, avec le SAJ, etc. Seulement on ne peut pas l'imposer à d'autres.

Edwige BARTHELEMY : moi c'est vraiment rester le partenaire jusqu'à la finalisation des choses parce que sinon on va redéfinir tout, tout le temps. Ça sera peut-être perverti à la fin sur le résultat.

Philippon TOUSSAINT : on est tout à fait d'accord

Marc LAGNEAUX : Mon idée c'est partir des jeunes et des 4 dimensions que tu as proposées, j'aime bien... En la divisant à chaque fois en contrôle et évaluation je suppose ?

Jean BLAIRON : On part des effets qui sont une question d'évaluation. Quels sont le sens et la valeur de ce qu'on veut essayer de faire ?

Marc LAGNEAUX : Je trouve que ça serait intéressant qu'on inverse les choses par rapport à cette question d'évaluation, qu'on ait peut-être la question de savoir au fond « sur quoi j'aimerais être contrôlé pour savoir si je fais un bon travail en tant qu'AMO ? ». « Quelle question j'aimerais qu'on me pose en termes de contrôle ? ». C'est une façon d'inverser les choses.

Thérèse GOFFART : Contrôle c'est par rapport aux normes, dans notre conception à nous, c'est au niveau de la réglementation. Évaluation c'est par rapport au sens que j'apporte.

Jean BLAIRON : dans la logique de ARDOINO et BERGER (cf. PV précédent), on part de l'évaluation et on en déduit des référents. Entre les choix méthodologiques, les choix d'action de prévention sociale,... parmi tout ça il y a des incontournables qui peuvent faire l'objet d'un contrôle. Il me semble

que ce qu'on devrait manifester c'est des effets qu'on souhaite produire et la manière de les manifester...

Samuel DESMEDT : Il y a dans l'arrêté actuel qui définit les conditions d'agrément des AMO, la question des permanences en termes du nombre d'heures/plage horaire et il s'agit typiquement d'une question de contrôle : les dispositions sont-elles respectées ? Je sais qu'en termes d'évaluation, des directions ont jugé cela inutile puisqu'ils n'ont pas reçu de demandes à ces plages horaires malgré la mobilisation d'un travailleur. On contrôle le respect de la norme et on regarde après les effets...

Thérèse GOFFART : Elle doit être porteuse de sens aussi. On n'est pas non plus complètement avec des œillères et complètement figé. À partir du moment où il y a évaluation et que cette évaluation transparait notamment au niveau du Conseil éducatif et qu'il est indiqué que territorialement ça ne répond pas à un besoin, c'est acté que ça ne fonctionne pas dans cette AMO.

Samuel DESMEDT : Alors, c'est bien ce que je dis au départ d'une question de contrôle, on peut aller plus loin sur l'évaluation.

Marc LAGNEAUX : la question que j'aimerais qu'on me pose c'est de savoir comment dans mon AMO on a pu se rendre disponible pour les jeunes et comment on peut le prouver. Je veux dire, ça me met en réflexion et ça m'oblige à sortir des faits.

Thérèse GOFFART : Quand vous avez expérimenté ces permanences, par exemple du samedi etc. vous avez et que vous avez pu objectiver, qu'il n'y a personne qui est venu... Alors que l'information a été diffusée. Finalement, on peut se rendre compte et admettre que ça ne sert à rien et que ça prend du temps pour un travailleur alors qu'ils seraient bien utiles ailleurs, qu'il serait plus productif ailleurs. On n'est quand même pas non plus complètement buté.

Philippon TOUSSAINT : certainement pas, personne ne l'a dit.

Thérèse GOFFART : on essaye un maximum de voir aussi le sens que tout ça peut avoir

Philippon TOUSSAINT : Mais je crois que dans les acteurs de l'évaluation, l'inspection pédagogique, c'est quelque chose à interroger sur la manière dont ça fonctionne. Ce n'est pas le corolaire de dire que ça ne fonctionne pas bien. Mais manière de dire comment ça pourrait fonctionner encore mieux. Il y a par exemple une idée que j'ai depuis très longtemps, c'est que l'inspection des services non mandatés ne devrait pas être la même inspection que service mandaté, c'est à dire des personnes qui seraient dans l'inspection des services non mandatés, seraient spécialistes du non mandaté. Un petit peu comme la spécialisation développée par Olivier VANHEE lors de la dernière séance. Mais je ne sais pas si c'est une bonne idée. Mais je suis séduit par cette idée.

Hélène EGGEN : On prêche depuis quand même longtemps pour avoir des contacts avec la Prévention, pour avoir des collaborations, des interactions beaucoup plus que ce qu'on a actuellement. Je pense que c'est des questions qui pourraient y être débattues.

Philippon TOUSSAINT : Tout à fait. On n'est pas là pour dire que ça ne marche pas mais surtout pour dire comment est-ce que ça peut marcher.

Thérèse GOFFART : De toute façon, il faut bien se dire que là on est plus, on est plus que sept avec deux absents encore de longue durée.

Hélène EGGEN : un ancien directeur d'AMO et 6 anciens travailleurs du mandataire, si je comprends.

Philippon TOUSSAINT : Maintenant il y a David CORNET qui est présent, mais avant je disais toujours qu'il n'y avait que des anciens du SAJ/SPJ qui était dans l'inspection pédagogique. Je trouvais que c'était quelque chose qui n'allait pas pour inspecter le non mandaté. Je me réjouis et je me dis c'est qu'il y a une cohérence maintenant.

Thérèse GOFFART : l'optique actuelle c'est qu'on est partout. On est, sur tous les types de service, que ce soit non mandatés, mandaté... on est partout.

Philippon TOUSSAINT : une recommandation qu'on pourrait faire, c'est de dire qu'il faudrait une inspection pédagogique qui ne soit plus comme ça. Et pour ce faire, il y a besoin de trois ou cinq ou dix inspecteurs supplémentaires.

Assetou ELABO : ça pourrait être une recommandation intéressante

Philippon TOUSSAINT : je ne dis pas que c'est forcément naïf et illusoire de dire que puisque ça fait longtemps qu'on dit qu'il fallait un inspecteur ou une inspectrice qui proviennent du non mandaté et que c'est arrivé... Je me rappelle quand j'en ai parlé la première fois, c'était encore à l'époque de Nicole Maréchal et lorsque j'en ai parlé avec la cheffe de cabinet Mahieux, on m'a répondu que c'était « une manière d'avoir de la promotion dans la fonction publique. Et donc quelqu'un qui viendrait dans un service privé, ça n'a rien à voir ». Force est de constater que ce n'est pas le cas. Il y a un inspecteur pédagogique qui vient d'un service privé. Tant mieux. Donc c'est ça la preuve que... Et pourtant je crois que c'était quelqu'un de sincère et qui n'était pas idiot et qui disait ça de manière fondée. Mais ça a changé.

Thérèse GOFFART : Je ne sais pas si c'est une question de nouvelle orientation. Enfin c'est peut-être tout simplement une question technique ou une question financière, je n'en sais rien, parce qu'il y a plus de statutaires tout simplement, et qu'il y a plus d'exams qui ont été organisés. C'est plutôt ça qui a fait que les besoins sont là.

Philippon TOUSSAINT : C'est donc un effet non voulu mais plutôt intéressant. Je le trouve intéressant.

Thérèse GOFFART : Je ne sais pas si le fait de venir du privé ou non change quelque chose.

Philippon TOUSSAINT : mais du mandaté ou non mandaté, oui

Thérèse GOFFART : De toute façon les nouveaux ont une période d'écolage. Ils ne peuvent plus fonctionner en tant qu'ex-professionnels du non mandaté, il fonctionne en tant qu'inspecteur. Ce n'est plus du tout le même positionnement. Sauf qu'il y a quand même tout un accompagnement pour adopter ce positionnement-là qui n'est pas du tout le même que quand on est directeur d'un service ou qu'on a été un travailleur SAJ/SPJ

Constitution des groupes – Philippon Toussant (15h30 - 16h00)

Philippon TOUSSAINT : pour repartir sur la proposition de Jean, on pourrait constituer des groupes dès maintenant.

Jean BLAIRON : si on suit cette proposition, qu'on ne reconstitue pas les groupes lors de la séance suivante durant une heure.

Philippon TOUSSAINT : Le PV réalisera les attentes pour chaque groupe, chacun aura réfléchi de son côté pendant une heure, chaque groupe synthétisera ce qu'il aura produit.

Jean BLAIRON : tout le monde a des outils, le sens de la proposition est qu'on ne recommence pas à zéro. Par comparaison on peut bien avancer...

Arnaud KELLENS : puisque les dates sont fixées depuis dès le début, on peut préciser pour ceux qui ne sont pas là et qui ont des outils intéressants...

Jean BLAIRON : c'est pour ça qu'on fait un PV

Arnaud KELLENS : le PV est très bien fait mais 31 pages, je ne sais pas si tout le monde... peut-être faire un mail spécifique ?

Philippon TOUSSAINT : Moi je vous invite à le lire parce que l'auteur est dans la salle et c'est un plaisir de le lire. Il y a quelques petites coquilles mais sur la forme, je vous invite à le lire. Lors de quelques passages, j'avais l'impression de lire un article de méthodologie en travail social AMO. Ça n'engage que moi.

Marc LAGNEAUX : Sur la méthode vous n'avez pas un peu peur que le prochain groupe de travail, on arrive tous avec des outils et que le temps de travail ça prenne toute la séance ? Ou prévoit-on déjà cette cinquième séance optionnelle ?

Philippon TOUSSAINT : je pense que le délai n'est pas insurmontable

Jean BAIRON : Je te suis, on peut faire plus.

Samuel DESMEDT : la proposition de Philippon TOUSSAINT qui est de dire que les propositions qui sortent d'ici sont les propositions de chantier avec un minimum de balises qui viennent du groupe... mon inquiétude est qu'on doit recommencer le travail. Mon inquiétude est à deux niveaux, qu'on soit dépossédé mais en même temps si ce qui sort ici est une proposition de travail, de suites à mener avec des balises et des acteurs proposés pour la suite du travail...

Philippon TOUSSAINT : le travail effectué avec 4 services AMO pour de l'individuel et quatre méthodes de travail a été fait en 10 séances de travail de 3 heures... Si quelqu'un veut faire partir de ce groupe, bien sûr... mais si quelqu'un dit qu'il s'est engagé uniquement pour un chantier et 5 séances et fait confiance...

Josselin JAMET : il faut trouver une position d'équilibre pour que chacun n'ait pas le sentiment d'être dépossédé de ce qu'il va faire ici. Et en même temps le côté du fait qu'il y a de toute façon des trucs d'évaluation qui ; l'obligation de l'évaluation arrive, le cabinet arrive l'administration arrive, ça nous arrive dessus. Il faudrait donc travailler en se disant qu'on fera des propositions qui ne seront pas

retenues. C'est comme ça que je le perçois. Pedro Ferreira disait dès le départ qu'il y avait des réflexions dans ce sens qui était mené dans le secteur.

Philippon TOUSSAINT : si on amène des choses en disant qu'on y travaille déjà...

Johanne WYNS : je n'ai pas envie qu'on arrive avec un train de retard. Si c'est pour qu'on fasse des recommandations autant qu'on le fasse avant que la machine se mette en route. Si c'est pour proposer quelque chose dans quelque mois...

Edwige BARTHELEMY : que le jeu soit clair

Jean BLAIRON : il me semble qu'il y a un engagement très clair de la Madame la Ministre. Je n'ai pas connaissance de personne qui travaillerait sur la même chose que nous en parallèle. On définit les problèmes à résoudre ici. Si après des personnes présentes ici veulent s'attaquer au problème, faisons-le. Connaissant la surcharge de tout le monde, ça m'étonnerait qu'une production sérieuse ne soit pas prise en compte. De toute façon, sans préjuger d'un accord entre nous, si on dit qu'il est important de partir des effets en disant ce qu'on peut déjà en dire. Avec vos pratiques, on essaye de répondre à la question de ce qu'on peut manifester qualitativement et quantitativement et identifier des problèmes qui resteraient à résoudre... si on peut aller au bout du bout, moi je suis partant

Philippon TOUSSAINT réalise un tour de table

Jean BLAIRON rappelle les quatre groupes :

- Groupe 1 : Les jeunes que nous accompagnons et pour qui nous espérons produire des effets de prévention éducative individuelle
- Groupe 2 : Les jeunes que nous rencontrons et de qui nous voulons nous rendre accessibles (dans une logique de « double amorce »)
- Groupe 3 : Les jeunes à qui nous voulons donner des occasions d'émancipation collective (dans une logique socio-culturelle)
- Groupe 4 : les actions participatives de prévention sociale.

Jean BLAIRON : ça vous irait ?

Marc LAGNEAUX : la consigne est qu'est-ce qu'on a comme outil d'évaluation par rapport à ces quatre dimensions et pas qu'est-ce qu'on fait ?

Jean BLAIRON : qu'est-ce qu'on peut manifester, quantitativement et qualitativement, par rapport à ça. Manifester ce n'est pas mesuré. Manifester c'est à la fois quantifier ce qui a du sens par rapport aux effets qu'on veut produire et qualitativement c'est des procédures qu'on s'impose, des processus dans lesquels on s'investit.

Composition des groupes		
Groupe 1		
Léa Poucet	AMO Droit des Jeunes	direction@droitdesjeunes.be
Edwige Barthélémy	Service Droit des Jeunes Hainaut	eb@sdj.be
Elodie Poncelet	AMO Inter-actions	amo@interactions.be
Helène Nembrini	AMO Transit	helenembrini@hotmail.com
Félix Giele	AMO Inser'ation	fgiele@inseraction.be
Carole Fastré	AMO Arkadas	info@amo-arkadas.be
Arnaud Kellens	SP Liège	arnaud.kellens@cfwb.be
Samuel Desmedt	Directeur Service général de la prévention	samuel.desmedt@cfwb.be
Groupe 2		
Hélène Eggen	AMO Dynamo Bruxelles	helenedynamo@gmail.com
Josselin Jamet	AMO Samarcande	josselin@samarcande.be
Groupe 3		
Marc Lagneaux	AMO Basse-Sambre	direction@amobassesambre.be
Emilie Paulet	AMO Passages	emilie@amopassages.be
Thérèse Goffart	Inspection pédagogique	therese.goffart@cfwb.be
Groupe 4		
Assetou Elabo	AMO Atouts Jeunes	assetouelabo@atoutsjeunes.org
Johanne Wyns	Sdj namur	jw@sdj.be

Jean Blairon et Philippon Toussaint rejoindront le cas échéant les groupes les moins étoffés.



Josselin JAMET : Comment apporter les outils la prochaine fois ? Doit-on les imprimer ? Apporter un PC ?

Philippon TOUSSAINT : Je n'ai pas de réponse maintenant...

Jean BLAIRON : l'objectif est de se dire qu'on part des effets et de se questionner en termes de sens, manifesté quantitativement. Au moins identifier le principe de l'outil, les problèmes rencontrés ou les problèmes qui resteraient à résoudre. Cela pour qu'on ne passe pas trop de temps sur l'outil en tant que tel. « Voilà ce que l'outil me permet de faire, ce qu'il me permet de résoudre, les limites de l'outil »

Josselin JAMET : Donc notre connaissance de l'outil suffit, nous n'avons pas besoin de ramener la documentation, etc.

Jean BLAIRON : prenons un peu de recul et de distance. Nous risquerions de faire trop techniques.

Philippon TOUSSAINT : comment le rapport d'activité peut rendre compte des effets envisagés et rencontrés, et comment valoriser le fait qu'on a identifié ces effets ?

Jean BLAIRON : pour revenir sur la discussion en début de séance, ne raisonnons pas ça au niveau du système mais au niveau des trajectoires pour les jeunes. Bien que la proposition de Philippon TOUSSAINT aurait aussi été intéressante.

Philippon TOUSSAINT : c'est une enquête qui me semble pertinente pour l'accessibilité des services, dans le chantier3 cela aurait sa place : qu'est-ce qui est déterminant quand on est un service AMO ? C'est qu'un jeune en difficulté connaisse le service et ses missions et qu'il ait accès au service (distance, horaire, attente, etc.). Dans le chantier 3, cela pourrait être travaillé. Il s'agit du chantier de l'articulation entre la prévention et les autres livres du Code.

Samuel DESMEDT : les deux sont tout à fait complémentaires. Quand on prend un diagnostic social ou un rapport d'activité d'une AMO, c'est important de faire cela. Mais si on ne peut pas dire cela collectivement, ça a beaucoup plus de poids. Ça met les choses en perspective.

Jean BLAIRON : ça vous paraît bon à tous ?

La question des locaux disponibles pour organiser au mieux le travail à la Marlagne se pose.

5. CALENDRIER DE REUNIONS DU CHANTIERS 8

- **Mardi 10 janvier 2023 de 13h30 à 16h30 : La Marlagne (Wépion).**

Comment accéder à La Marlagne : <https://lamarlagne.cfwb.be/contact/acces/>

Adresse : Chemin des Marronniers 26, 5100 Namur

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 16h00

Procès-verbal de réunion rédigé par Sofian AZAOUM – Agent de prévention de Bruxelles puis vérifié et complété par le Chargé de prévention de Bruxelles.

6. ANNEXES

Chantier 8 – synthèse des apports extérieurs lors de la séance 2

Remarque préliminaire

Les deux intervenants étaient « raccord » ; notre synthèse articule donc les deux exposés plutôt que de les juxtaposer ou les distinguer.

I. Contrôle et évaluation appartiennent à deux mondes différents ; ces deux actions sont toutes deux nécessaires, à condition de ne pas être confondues

Le **contrôle** s'exerce en référence à des normes objectivées, de résultat et/ou de procédures. C'est une relation hiérarchique descendante qui vérifie la conformité de l'action.

L'**évaluation** permet d'extraire du sens et de la valeur de l'action, en réfléchissant collectivement sur qui on est, ce qu'on fait, ce qu'on pourrait faire et devenir. La perspective est la capacité de transformation sociale dont l'action est porteuse. Il s'agit de ne pas s'en tenir à l'opérationnel et à la satisfaction .

II. Les conditions démocratiques du contrôle et de l'évaluation

Le **contrôle**, pour être démocratique, doit être précédé d'un accompagnement ; les normes doivent être définies avec clarté ; le contrôle doit assurer une égalité de traitement et autoriser un recours.

L'**évaluation**, pour être démocratique, doit satisfaire à des exigences

- de démarche (a-t-on mobilisé celles et ceux qui devaient l'être?) ;
- de méthode (comment s'y est-on pris ? par exemple la méthode doit être congruente au modèle d'efficacité de l'action) ;
- de cadre (la réflexion porte sur la transformation sociale, qu'elle soit individuelle, de groupe, d'interactions entre les groupes ou de structure)

III. Les modalités de contrôle et d'évaluation en éducation permanente qui pourraient nous inspirer

Le **contrôle** s'y exerce en référence à 4 métiers (animation ; formation de professionnels ; production d'outils, de services ou d'analyses aidant à l'action ; réalisation de campagnes de sensibilisation).
Des quantités de référence sont établies selon les niveaux de forfait ; des exigences de procédures sont aussi nommées pour que les quantités soient jugées éligibles.

L'**évaluation** se réalise comme auto-évaluation, en traversant 4 questions (tous les 5 ans) :

- quelle contribution l'association agréée apporte-t-elle à la vie associative ?
- quel(s) combat(s) mène-t-elle pour quels droits ?
- quel est le point de vue critique dont l'association est porteuse ?
- quels effets de transformation cherche-t-elle à produire ?

IV. Quelles questions émergentes ?

- Comment articuler **évaluation et diagnostic social** ?
- Que **formaliser grâce à une évaluation et quand** ? Le modèle de propension semble exclure une modélisation programmatique. Peut-on adopter une démarche comme celle des « 4 questions » ? Selon le schéma proposé par J. Fastrès, ce pourrait être :
 - * Avec qui est-on connecté ?
 - * Quelle(s) enquête(s) a-t-on mené, pour quelles conclusions et paris ?
 - * Dans quelle expérimentation s'est-on engagé et va-t-on s'engager ?
 - * Quels effets a-t-on cherché à produire et/ou a-t-on produits ?
- Qu'est-ce qui pourrait faire l'objet d'un **contrôle utile et équitable** ?